

*Impôt sur le revenu—Loi*

en vertu du nouveau programme qui est tout à fait différent du programme auquel le gouvernement a mis fin dans le Budget du mois de mai 1985.

Alors, par ces commentaires, monsieur le Président, je veux exprimer l'appui de mon parti au projet de loi actuel. J'espère qu'on aura l'occasion de revenir sur les nouvelles questions que je viens d'évoquer dans un délai assez rapide, parce qu'il faut s'assurer, monsieur le Président, qu'il y ait plus de recherche au Canada et pas moins.

• (1520)

[Traduction]

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, je voudrais dire, moi aussi, quelques mots au sujet du projet de loi C-109. J'ai dit l'essentiel pendant le débat à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi C-109 est un affront à la justice, cela ne fait aucun doute. Il reconnaît que les politiques relatives au crédit d'impôt pour la recherche scientifique étaient une erreur, que toute cette histoire était une énorme gaffe et que le Trésor public a été privé de recettes considérables. D'après les estimations, plus d'un milliard de dollars de recettes qui auraient dû être affectés à la recherche scientifique, n'ont pas servi à cela.

Si je dis que ce projet de loi est un affront à la justice, c'est parce que tout ce que les conservateurs ont prétendu faire pour les contribuables lorsqu'ils étaient dans l'Opposition et depuis qu'ils sont au pouvoir est effacé purement et simplement par le projet de loi C-109. L'article 1 permettra d'établir la cotisation des impôts à payer en vertu de la Partie VIII avant de remplir la déclaration. Le ministère du revenu établira la cotisation avant que la société ne remplisse une déclaration. Le gouvernement pourra percevoir les impôts cotisés avant que la déclaration ne soit remplie. Le paragraphe 2(2) permettra de faire le nécessaire pour percevoir les impôts dans la période de 90 jours accordée habituellement aux contribuables qui envisagent d'envoyer un avis d'opposition aux cotisations. Autrement dit, les impôts seront perçus dans le délai pendant lequel une société ou un particulier a généralement le droit de remplir un avis d'opposition. Le paragraphe 2(4) permettra de percevoir les impôts payables en vertu de la Partie VIII, même si le contribuable a fait un appel devant la Cour canadienne de l'impôt ou devant la Cour fédérale.

Le groupe de travail conservateur sur Revenu Canada a exigé un autre code d'éthique. Il a prétendu qu'une fois la cotisation délivrée, un contribuable ne devrait pas être tenu d'acquiescer des impôts contestés tant que la période prévue pour la production d'un avis d'opposition n'est pas écoulée. Si le contribuable interjette appel, aucun versement sur ces montants ne devrait être exigible jusqu'à ce que l'appel soit enfin réglé. C'est ce que déclarait le groupe de travail conservateur avant les élections. Le projet de loi C-109 fait sauter tout cela.

Le gouvernement estime devoir agir et, sur ce point-là, je n'ai rien à redire, il doit agir. De nombreux contribuables peu scrupuleux dans le milieu des sociétés ont profité du crédit d'impôt à la recherche scientifique pour priver la trésorerie publique des centaines de millions de dollars. Cet état de choses est imputable à la stupidité du gouvernement libéral. C'est une de ces erreurs qui ont coûté des milliards de dollars et pour

lesquelles les libéraux étaient reconnus. D'une part, le gouvernement libéral avait réduit les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations d'assurance-chômage et les programmes sociaux, mais d'autre part il avait versé des milliards à des sociétés amies.

Les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984. Ils devaient rectifier la situation. De fait, le 10 octobre ils imposaient un moratoire sur le crédit d'impôt à la recherche scientifique. A ce moment-là, il était évident que les crédits d'impôt à la recherche scientifique étaient devenus une duperie imparadonnable. Le gouvernement conservateur a donc décidé d'y mettre fin. Le 10 octobre 1984 le gouvernement conservateur présentait son moratoire mais laissait une échappatoire. Il approuvait un article portant sur les droits acquis. En somme, monsieur le Président, le gouvernement devait respecter un accord aux termes duquel un contribuable s'engageait à effectuer des recherches quelconques.

Nous constatons qu'après le moratoire du 10 octobre décrété par le gouvernement, des crédits d'impôts supplémentaires à la recherche scientifique s'élevant à trois milliards de dollars ont été approuvés. Diverses sociétés ont soumis pour 1.8 milliard de ces crédits au ministère du Revenu pour s'assurer qu'ils satisfaisaient au critère des droits acquis du moratoire. Un de ces CIRS avait pour but de savoir si les Holstein rouge et brun donnaient plus de lait que les Holstein blanc et noir. Il y a un établissement qui a été approuvé par le gouvernement pour faire des recherches sur des modèles réduits de sous-marins. Il s'est révélé que les gens en question étaient en réalité un groupe de trafiquants de drogue et de marchands d'armes qui ne connaissaient rien aux études de mini-sous-marins. Ils ont quand même réussi à escroquer au gouvernement un million de dollars dans le cadre du programme des CIRS.

Le gouvernement prétend avoir supprimé une des principales échappatoires, un des principaux moyens d'abuser de notre régime fiscal. Il devrait rougir de honte, parce que les abus auxquels ce programme a donné lieu se sont poursuivis jusque dans le courant de 1985 et même en 1986. Lorsque le gouvernement a fini par décider qu'il ne pouvait plus maîtriser ce programme, il a fini par le supprimer, mais ce programme n'aurait jamais dû voir le jour. Après la tenue des élections fédérales de 1984, il était devenu évident que c'était du bidon et il aurait fallu y mettre fin tout de suite.

**Une voix:** Cela a été fait.

**M. de Jong:** Pas du tout! Le gouvernement a laissé l'échappatoire, la clause des droits acquis, qui a laissé continuer des abus. Le scandale, évidemment, c'est que pendant que le Trésor perd des centaines de millions de dollars de recettes, la recherche et le développement manquent d'argent. Nos universités sont dans un état déplorable. Le matériel est tout à fait démodé. Il n'y a pas de bourses convenables pour encourager les étudiants à faire des études supérieures. Des trucs comme le CRSNGC et le Conseil national de recherches sont privés de fonds. On leur demande de faire coupure sur coupure. Les véritables travaux de recherche pâtissent, alors que nous avons dilapidé des centaines de millions de dollars avec ce programme.